

## Réforme de la maturité gymnasiale : les revendications du SSP

Dans le cadre de la réforme « Évolution de la maturité gymnasiale » et en attendant la consultation qui s'ouvrira avant l'été, la Conférence fédérative Formation, éducation et recherche du SSP tient à réaffirmer les principales revendications de notre syndicat.

- La révision ne doit pas laisser de côté la thématique des inégalités dans l'accès aux écoles de maturité. Des mesures concrètes doivent prévues pour combattre les inégalités.
- Nous nous opposons à un durcissement des critères de réussite. Les propositions issues des milieux patronaux, visant à ajouter des conditions supplémentaires pour la réussite de l'examen de maturité, rendraient la formation gymnasiale encore plus élitiste.
- Il faut éviter une spécialisation et une individualisation précoce des parcours. La formation gymnasiale n'a pas pour but d'anticiper des connaissances ou des aptitudes professionnelles.
- Les écoles de maturité ne sont pas des entreprises. Nous ne voulons pas de «managers» d'école et nous combattons les tentatives de mettre en concurrence les établissements, voire les enseignant-e-s. C'est dans cet esprit que nous refusons la généralisation des démarches « qualité ».
- Il faut veiller à ne pas surcharger les cursus par l'ajout ou le renforcement excessifs de disciplines et des compétences transversales. La formation gymnasiale ne peut s'acquérir par un simple survol des matières. De plus, une charge trop lourde pour les élèves nuit à leur capacité d'apprentissage et à leur développement.
- Nous sommes très favorables à une durée minimale de la formation gymnasiale de quatre ans. Dans les cantons où cette durée est de trois ans, ce changement permettrait un désencombrement des grilles horaires, un approfondissement des matières, un développement des soutiens scolaires et une amélioration des conditions d'études. Nous combattons avec la plus grande énergie les projets de diminuer d'une année la durée de la scolarité obligatoire dans les cantons concernés. Enfin, l'ajout d'une quatrième année implique l'adaptation des mesures de soutien (bourses d'études, etc.) afin que les aspects financiers ne soient pas un obstacle pour les familles.

D'autre part, nous demandons que tou-te-s les enseignant-e-s concerné-e-s puisse donner leur avis sur les modifications de tous les textes de référence. La réforme déterminera pour plusieurs décennies la formation que nous serons en premier lieu chargé-e-s de dispenser. Cela nécessite que les cantons organisent une consultation large du corps enseignant.